

J. Chirac (37)

LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DE MAIN

n° 28 Mai 1983 (ISSN 0291.17.28)

DES NOMINATIONS

Monsieur J.L. MORLE a été nommé par Monsieur MESMIN adjoint chargé des relations avec les associations pour le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur DESAUBLIAUX a été désigné par Monsieur CHIRAC adjoint délégué à la vie associative pour la Ville de Paris.

Nous pensons que ces nominations vont accélérer la mise en route des CICA. Nous avons reçu, comme 50 autres associations de l'arrondissement, une lettre du Maire du 16<sup>e</sup>, relative à la constitution d'un dossier plus complet de candidature, qui précite :

..... pour l'instant, rien n'a encore pu être mis en place dans aucun arrondissement. Il faut d'abord que les modalités d'enregistrement, d'organisation et de fonctionnement soient clairement définies, et c'est dans cette perspective que des Etats Généraux de la vie locale sont prévus.

Et, nous avons jugé utile de rappeler que :

... De par la loi les C.I.C.A. sont des groupements de fait qui existent dès que des associations ont manifesté leur volonté d'en faire partie. Les "Etats Généraux" que M. CHIRAC envisage ne devraient pas être un préalable, mais au contraire l'aboutissement des premiers travaux des C.I.C.A.

Il serait regrettable que, de rapport, en comité, puis en Etats généraux, la grande attente des associations s'engluie dans un perfectionnisme de mauvais augure.

UN ESPACE VERT EN DANGER ?

Les promeneurs de la rue Mirabeau ont vu apparaître en février sur la palissade du 18, le panneau annonciateur d'un chantier, sans indication de permis de construire.

Mais le projet est bien précisé : "La Ville de Paris va réaliser une résidence pour les personnes âgées, comportant 75 logements et un club. La gestion de cet établissement sera assurée par le Bureau d'Aide Sociale".

Le B.A.S. est aussi propriétaire cadastral de ce terrain boisé de 2 734 mètres carrés loué de longue date à la paroisse, pour ses divers foyers de jeunes, entre autres activités.

Tout le quartier connaît les marronniers de ce parc, du 4 rue Corot au 1 Antoine Roucher. Un passant a déjà crayonné son objection : "On veut des arbres". et nous avons reçu des coups de téléphone angoissés de nombreux jeunes et responsables d'associations qui veulent conserver cet espace en l'état.

Le plan d'occupation des sols de 1977 ne dit pas autre chose; ces marronniers signalent en effet un "espace intérieur à protéger" dans cette zone UR. d'habitation, de commerce et d'équipements collectifs.

Cet espace est, avec quelques constructions légères, voué à plusieurs organisations de jeunesse qui motivent aussi sa conservation.

La question d'une révision parcellaire du P.O.S. posée par le projet de résidence devrait, dès lors, être résolue par un compromis de bon voisinage, car si cet équipement est indispensable dans le quartier (dont le pourcentage de personnes de plus de 60 ans est le plus important à Paris), il est tout aussi nécessaire de maintenir un lieu d'accueil pour les adolescents. Et "Vivre ensemble" quelle expérience exemplaire.

LE MARCHÉ ST DIDIER au B.M.O. du 10.3.83 (séance du CM du 17.1.83)

Une réponse de M. KRIEG à une question d'un conseiller de l'arrondissement :

"Outre les installations propres à un marché d'alimentation, le marché Saint-Didier abrite les services de la Propreté implantée dans le 16è arrondissement.

Son affectation à des équipements collectifs, qui a fait l'objet d'études en 1980, ne paraît pas envisageable tant que ce service municipal ne pourra être réimplanté en un autre endroit de l'arrondissement, sauf à sacrifier la bonne marche des services de la Propreté du 16è arrondissement.

Pour l'avenir, et dans l'hypothèse d'un déménagement des installations de la Propreté, il serait possible d'envisager la création d'une maison des associations dans le cadre d'une restructuration et d'une redistribution complète du bâtiment.

A défaut de cette dernière, les services municipaux continuent de rechercher une structure d'accueil pour les associations du 16è arrondissement qui réponde aux contraintes inhérentes à ce genre d'activités".

XVIè Demain rappelle :

que le parking Foch reste en grande partie inoccupé et pourrait accueillir les services de la Propreté s'ils y étaient suffisamment incités, et que cette implantation n'affecterait en rien la bonne marche de ses services.

et nous aimerions avoir des détails sur les recherches (actives ?) des services municipaux pour découvrir dans l'arrondissement un lieu d'accueil qui présenterait pour la Ville les mêmes avantages financiers que la Halle puisqu'il n'y a, avec ce projet, pas de charges foncières à envisager, mais seulement des dépenses d'aménagements.

"ERMONT - INVALIDES"

Mademoiselle KILHGREN, responsable de la Commission "transport et accessibilité" de la Fédération Nationale des infirmes et paralysés nous signale :

Le conseil des ministres du 9/2/83 a décidé de débloquer les crédits nécessaires pour l'aménagement du RER en faveur de l'accessibilité des handicapés physiques et sensoriels (aveugles et sourds).

La loi du 30/6/75 prévoyait le programme de tels aménagements pour décembre 81 - 16 mois après cette date limite, rien n'a été fait.

Voici les principaux impératifs :

- marches maximum 2 cm, pente maximum 3 %, distributeurs de billets, boutons d'ascenseur, etc... pas au dessus de 1 m 50 du sol.  
Trains arrivant au ras des quais accessibles par rampe ou ascenseurs - portes de 75 cm de large.
- pour les non-voyants, rainurage au bord des quais, sonorisation, visualisation pour les mal-entendants.

La loi concernant l'accessibilité n'a pas été observée sur la ligne du RER lors de la réfection des gares et de la création des liaisons Orsay-Invalides et gare du Nord-Luxembourg.

Nous déplorons l'inobservation des lois, des décrets précis, nombreux concernant les aménagements pour handicapés moteurs, dont le nombre avoisine 22.000, en agglomération parisienne seulement. Faciliter une mobilité essentielle à leur vie sociale est devenu un impératif que les pouvoirs publics devraient prendre en charge de façon plus radicale et mieux suivre.

L'AMENAGEMENT DU PORT DEBILLY

L'an dernier, le 4 mars, la Commission d'arrondissement du XVI<sup>e</sup> adoptait à l'unanimité un projet d'aménagement du Port Debilly pour la promenade présenté par "XVI<sup>e</sup> DEMAIN".

Depuis lors, la décision d'ouvrir à Paris l'Exposition Universelle de 1989, a donné un surcroît d'intérêt à la mise en place d'un parcours commode entre le pont de l'Alma et l'Ile des Cygnes, affecté à l'Exposition.

Les services municipaux concernés ont donc récemment repris l'examen de ce dossier; la réalisation des travaux relevant essentiellement de la Direction du Port de Paris, dont les programmes comprendront l'aménagement proposé par notre Association avec une modification : l'Administration trouve que la largeur de 2 m que nous avons proposée - par souci d'économie - est un peu faible et propose 4 m. Inutile de préciser que nous acceptons avec plaisir cette amélioration de notre projet.

### MONUMENT PLACE DE MEXICO

Le Conseil de Paris, séance du 22/4/83, a voté une autorisation de dépense de 145.000 F affectée à la démolition de l'actuel monument et au transport du buste au dépôt d'Ivry.

Les travaux sont commencés depuis le 15 mai.

Le Maire de Paris s'est engagé à remplacer le monument par une composition florale. Nous nous réjouissons que les nombreuses interventions de M. ELBEL et de XVI<sup>è</sup> DEMAIN aient abouti à ce résultat.

La statue de femme nue couchée du Parc de Bagatelle dont les proportions ne s'harmonisent pas avec le site, sera, elle aussi, déposée et transportée au Dépôt d'Ivry.

### HALTE AU BRUIT

XVI<sup>è</sup> DEMAIN a participé à une réunion de la Commission Environnement au cours de laquelle a été évoqué le problème des nuisances de voisinages dues au bruit.

C'est le Préfet de Police qui est chargé, à Paris, d'assurer la protection des habitants contre les atteintes à la santé, à la sécurité et à la tranquillité publique.

En 1981 et 82, la quasi-totalité des plaintes adressées à la Préfecture concernaient le bruit, dont :

Bruits domestiques et de voisinage	39 %
Bruits industriels et commerciaux	35 %
Débîts de boissons, spectacles	11 %
Bruits de rue, chantiers, etc...	12 %
Bruits divers	8 %

Les plus difficiles à supporter sont les bruits domestiques et de voisinage.

Le texte du règlement sanitaire pour la Seine, titre V, article 101, précise :

"Tout bruit causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit. Aucun bruit ne doit être audible entre 22 heures et 7 heures".

Il faut le savoir et agir dès maintenant en exigeant l'application de ces textes pour que les citoyens aient droit au repos, aux fenêtres ouvertes et aux loisirs tranquilles.

### CONJUGAISONS MUSICALES

Madame TANABE qui a si aimablement, et avec tant de talent, animé notre dernière assemblée générale, donne le 7 juin, un récital de piano pour lequel vous trouverez ci-joint une invitation à laquelle XVI<sup>è</sup> DEMAIN serait heureux que vous répondiez nombreux.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

A.T.D. Comités Quart-Monde, dont l'activité se déroule selon trois axes :

- . équipes partageant la vie de la population sous-prolétaire dans les cités d'urgence,
- . interpellation de l'opinion publique et des institutions,
- . recherche sur l'extrême misère et sa transmission de génération en génération,

vous invite à UNE GRANDE REUNION PUBLIQUE

Mercredi 1er juin 1983 à 20 h 30

au Grand amphithéâtre de la Sorbonne.

L'Association "Chrétiens et Juifs de France" (7, rue Le Tasse 520 01 45)

travaille au rapprochement sans prosélytisme entre Chrétiens et Juifs et concourt à l'animation spirituelle et intellectuelle du 16è, notamment grâce aux conférences qu'elle organise et dont la dernière eut lieu à la Mairie du 16è, devant une nombreuse assistance, sur le thème "La Bible, fondement des Droits de l'Homme", par le professeur Abecassis de l'Université de Strasbourg. La prochaine, en octobre, aura pour sujet "Un scientifique d'aujourd'hui face à la Genèse".

L'Association "Etudes et Recherche" (53 rue Erlanger) vous invite à une table ronde le jeudi 26 mai 1983 à 20 h 45.

"Les réfugiés politiques en France et les droits de l'homme : qu'est-ce à dire ?"

Avec la participation du Père Barthe, du service des Droits de l'Homme à la CIMADE, de Mme D. CASALIS, du département des réfugiés de la CIMADE et de deux témoins, un haïtien et un iranien.

- Entrée libre -

L'Association Générale des Familles du XVIè (56 rue de Passy) annonce son Assemblée générale qui se tiendra

Mardi 14 juin 1983 à 20 h 30

dans la salle de N.Y.U. 56 rue de Passy.

Elle sera suivie d'un débat sur "AGF 16 et la vie du 16è arrondissement" avec la participation personnelle de M. MESMIN, maire de l'Arrondissement.

L'Association des Myopathes de France (4 rue François Coppée 75015, 558 25 27)

- . peut vous informer des derniers progrès de la recherche sur la myopathie,
- . vous tenir au courant des avantages sociaux auxquels vous avez droit,
- vous aider à faciliter votre vie quotidienne par ses conseils sur les aides techniques adaptées aux myopathes.

L'Association de Parents d'Enfants Inadaptés. Section du 16è

Le 26 avril 1983, s'est tenue à la Mairie du XVIè, l'Assemblée Générale de la section du XVIè de l'APEI, sous la direction de Mme LARGIER et en présence de M. le Maire du XVIè.

L'objectif prioritaire demeure toujours la réalisation d'un Foyer dans l'arrondissement puisqu'il n'en existe aucun jusqu'à ce jour. Nous espérons toujours que, grâce à l'appui des Pouvoirs Publics et celui des élus, tous les efforts accomplis dans ce sens depuis des années, seront

un jour couronnés de succès.

La projection du film "Au Pays des Exclus" termina la réunion.

Bibliothèque "Accueil Michel-Ange" (27 rue Michel-Ange)

Jeunes : 2.500 livres (mercredi et samedi, 14 h 30 à 17 h).

Adultes : 9.000 livres, culture générale - loisirs pour tous -  
chaque semaine des nouveautés ... (mardi, mercredi, 14 h 30  
à 17 h samedi 10 h à 11 h 30 et 14 h 30 à 18 h).

La Ligue des Droits de l'Homme (9 rue de l'Annonciation)

créée en 1898, lutte pour l'application des principes de la "Déclaration des Droits de l'Homme" de 1789 et depuis 1948 de ceux de la "Déclaration Universelle" adoptée par l'ONU. La "XVI<sup>e</sup> Section" compte une centaine d'adhérents; elle est l'une des plus anciennes et son activité est dirigée sur les problèmes locaux de l'immigration (logement, scolarisation), sur la protection des personnes (fichiers informatiques, action des sectes), sur la lutte contre les drogues et particulièrement contre l'alcoolisme au volant.

16<sup>e</sup> Accueil Information (2 rue Leconte de Lisle, 527 23 36, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30), vous informe qu'il reste quelques places pour la "Promenade Annuelle" le jeudi 16 juin :  
Châteaux, églises, sites méconnus de l'Ile de France (vallées du Hurepoix, de la Renarde et ses châteaux, église de St-Sulpice de Favières, domaine de Jeurre; vallée de la Voise avec visite du château de Maintenon).

Pour tout renseignement appeler Mme RAGEAU (525 89 85, lundi, mardi, vendredi entre 8 h 30 et 9 h 30).

Elle annonce son "DINER-BUFFET" annuel le mercredi 22 juin à 19 h 30  
20 bis rue Cortambert (frais de participation 45 F.  
inscription auprès de Monique KRAMER, 6 Bd. Flandrin)

Nicolafte de Chaillot (9 rue du Bouquet de Longchamp, 727 38 50 l'après-midi) organise du 4 au 29 juillet 1983 des activités pour les enfants de 7 à 12 ans de 9 h à 18 h : tennis, poterie, gymn. spectacle, sorties plein-air, découverte de l'Ile de France.